



Commune de Combrey  
2, rue Saint Pierre  
45530 COMBREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2023

Référence
2023- 32

Objet de la délibération
Delibération PC URBA 269

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation
28/11/2023

Date de l'affichage
28/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ORLEANS  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 le 8 décembre à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de de La ROCHEFOUCAULD Philibert, Maire

**Présents** : M. de La ROCHEFOUCAULD Philibert, Maire, Mmes BOUDEAU Sylvie, BREMOND Estelle ; LEGOURD'HIER Isabel, VERNIOLLE Martine, MM BREMOND Pierre, de La ROCHEFOUCAULD Emmanuel, GASNIER Christian, LEFEVRE Jean Baptiste, ROBIN André

**Excusé** : GOND Yoann

**A été nommé secrétaire** : Mme LEGOURD HIER Isabel

**Objet de la délibération** : PC URBA 269

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été reçu en mairie par RAR un PC 045346230009 déposé le 28 juin 2023 concernant une centrale photovoltaïque sur la commune de Vitry aux Loges, lieux dits Les Quatre Marchais et Les Boullayes. Dans le cadre des dispositions de l'article L122-1 V du code de l'environnement et l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables au projet sur leur territoire, la préfecture a demandé un avis pour ce dossier

Appelé à en délibérer le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer à ce projet et émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 8/12/2023

Le Maire

Philibert de La Rochefoucauld